



PROCÉDURE DE STOCKAGE ET CONDITIONNEMENT DES PILES EN MÉLANGE



STOCKAGE ET CONDITIONNEMENT

Screlec met gratuitement à disposition de ses partenaires des fûts de 225L de couleur verte avec sache ainsi que des bacs de 20L. Ces contenants sont certifiés par le Ministère Chargé des transports terrestres et maritime de matières dangereuses.

1. Vous devez impérativement déposer la sache à l'intérieur du fût avant d'y déposer la moindre pile. Celle-ci permet d'isoler les piles et accumulateurs du fût.
2. Chaque fût doit être entreposé sur une palette pour le transport. Il existe deux types de palettes : les 80 x 120 avec 2 fûts par palette au maximum et les 120 x 120 avec 4 fûts par palette au maximum.

Les bacs ou les fûts doivent impérativement être conditionnés dans un endroit sec, à l'abri des intempéries et accessibles avec un transpalette



Fût avec sache plastique

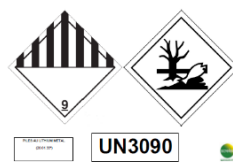


80 x 120



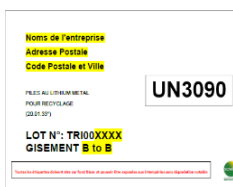
120 x 120

3. Conservez les couvercles à proximité des fûts. Sans ces derniers les fûts ne pourront être pris en charge par un transporteur car ils ne répondront pas aux exigences de l'ADR, qui régit les conditions de transport des déchets dangereux, dont les piles et accumulateurs font partie.
4. Une fois le fût rempli de piles et accumulateurs portables usagés, repliez-la sache avant de refermer les fûts. Le haut de la sache va permettre de stabiliser le contenu du fût. Refermer les fûts en vous servant du cerclage qui permet une fermeture optimale, sécurisée et assure ainsi une parfaite étanchéité.
5. Apposer sur les fûts les étiquettes que Screlec vous a envoyé par mail après votre demande d'enlèvement initiale.



Chaque fût doit être identifié avec ces étiquettes pour sa traçabilité et son suivi. Ils doivent être filmés et/ou cerclés à la palette pour assurer une bonne stabilité lors du transport.

6. Accompagnés du Bordereau de Suivi de Déchets, vos fûts sont prêts à être pris en charge par un transporteur autorisé par Screlec.



screlec

ensemble vers une économie circulaire



screlec.fr

Screlec est un éco-organisme à but non lucratif agréé par l'État sur deux filières à Responsabilité élargie des producteurs (REP) : les piles et accumulateurs ainsi que les cartouches d'impression professionnelles.

Sa mission est d'organiser la collecte et le recyclage de ces déchets en France à travers ses solutions de collecte Batribox, pour les piles et accumulateurs et Colorbox, pour les cartouches d'impression professionnelles.